

La taxation du « capital naturel » : une stratégie environnementale et sociale ?

(Chapeau :) Comment limiter la consommation des ressources naturelles sans pénaliser les pauvres ? En taxant davantage le « capital naturel » et moins le travail, selon le modèle suédois, proposent les économistes Jacques Weber et Claude Henry.

Déforestation à grande échelle, déversement massif d'engrais et de pesticides dans les milieux terrestres et aquatiques, surpêche, émission croissante de gaz à effet de serre,... Face à l'impact grandissant des sociétés sur l'environnement et le climat de notre planète, les économistes s'accordent aujourd'hui sur la nécessité de limiter le prélèvement et la dégradation des ressources naturelles – dont les carburants « fossiles » - au moyen d'instruments économiques tels que taxes, quotas et permis négociables. Mais comment éviter que ces taxes et quotas environnementaux ne pénalisent davantage les plus pauvres ? Et comment éviter qu'ils ne s'ajoutent à la fiscalité existante ?

S'agissant des taxes, la question est de redistribuer tout ou partie des sommes versées par l'ensemble des consommateurs vers les couches pauvres des sociétés. Une solution, récemment proposée par l'économiste américain Gilbert Metcalf au Congrès américain à propos d'un projet de taxe sur le pétrole, pourrait être d'associer à celle-ci un abattement des taxes salariales, favorable aux salariés modestes et à la création d'emplois. Cette idée, reprise par le Président Sarkozy lors de son discours sur les conclusions du Grenelle de l'Environnement, rejoint une proposition plus générale et radicale de réforme de la fiscalité soutenue en France par certains économistes de l'environnement, tels Claude Henry et Jacques Weber - et mise en œuvre avec succès en Suède depuis une quinzaine d'années dans un objectif de développement durable et de préservation de la biodiversité.

L'idée générale est la suivante : A pression fiscale constante, il s'agit de remplacer les taxes existantes – sur le travail par exemple – par des taxes de même valeur sur le prélèvement ou la dégradation de ressources naturelles, renouvelables ou non : « biomasse », poissons, eau potable, bois, pétrole... « *L'enjeu global est de basculer du mode actuel de régulation économique, fondé sur le capital manufacturier et le travail, vers un mode de régulation tout autre, fondé sur le capital naturel* » précise Jacques Weber. Appliqué si possible à l'échelle mondiale, ce système devrait favoriser les pauvres, « *moins consommateurs de nature que les riches* ». Cette solution est également recommandée depuis 2005 par les auteurs du Millennium Ecosystem Assessment – une enquête mondiale de cinq ans sur l'état des écosystèmes terrestres et aquatiques -, pour freiner la dégradation massive des écosystèmes et des « services » écologiques qu'ils fournissent aux sociétés.

[Le système de taxation proposé, qui ne change rien au niveau fiscal, favorise tout à la fois l'embauche et la préservation de l'environnement. En effet, une taxe sur les ressources et l'énergie consommées, depuis la production jusqu'à l'achat d'un produit final, doit avoir un impact de type TVA sur toutes les couches sociales. Mais d'une part, « *les prix reflètent mieux avec ce système le contenu des produits en ressources et en énergie, ce qui incite les consommateurs, soucieux d'acheter moins cher, à s'orienter vers les produits les moins coûteux pour l'environnement* » explique Jacques Weber ; et puisque les ressources et l'énergie deviennent des facteurs lourds de production, les entreprises doivent tendre à les économiser, ce qui est le but écologique recherché. D'autre part, puisque le travail est moins

coûteux du fait de l'allègement des charges, « *il devient moins intéressant pour l'entreprise de remplacer des humains par des machines gourmandes en énergie. Le ratio capital/travail des activités économiques devrait s'en trouver modifié, avec une augmentation de la part du travail (non taxé) dans les coûts de production* » poursuit le chercheur.]

Prenons l'exemple d'une entreprise textile. Celle-ci utilise des matières premières issues de la nature, telles que des fibres végétales, des matières plastiques issues du pétrole, de l'eau et de l'énergie. Avec le nouveau système économique proposé, les matières premières et plastiques, l'eau potable et l'énergie utilisées seraient assorties d'une écotaxe, mais le travail et les bénéfices seraient moins taxés. Au plan fiscal, le résultat serait neutre. Mais ce changement de taxation devrait induire une modification dans l'allocation des facteurs de production, à savoir une utilisation accrue de ce qui coûte moins cher qu'auparavant – le travail –, et une moindre utilisation de ce qui coûte plus cher : les matières premières, le pétrole, l'eau potable, l'énergie et les machines. L'emploi salarial devrait alors augmenter dans ce secteur. « *L'avantage salarial de pays tels que la Chine devrait diminuer singulièrement avec ce système, jusqu'à s'annuler en prenant en compte les écarts de productivité du travail* » souligne Jacques Weber.

[En bref, la faible taxation du travail favorise l'embauche, donc réduit la pauvreté, et « *en réduisant les inégalités salariales entre pays, elle s'oppose aux délocalisations et au soi-disant dumping social* » souligne Jacques Weber. Tandis que la taxation des ressources naturelles et de l'énergie freine leur prélèvement et réduit leur consommation, au bénéfice des écosystèmes et des sociétés qui en dépendent. Ce système de basculement fiscal vers des écotaxes, ou réforme fiscale verte, semble donc une stratégie tout à la fois environnementale et sociale, à « double dividende ».]

Le point fort de ce système est bien de substituer une taxe par une autre de même montant - sur le « capital naturel » - à pression fiscale constante, c'est-à-dire sans augmenter les taxes ou impôts préexistants. « *Si les tentatives d'écotaxes ont échoué en France et dans de nombreux autres pays, c'est parce qu'elles venaient s'ajouter, et non pas se substituer, aux taxes existantes.* » précise l'économiste.

Mais comment organiser ce basculement fiscal ? Ou en d'autres termes, comment calculer l'abattement sur les taxes salariales, ou sur d'autres taxes, qui devrait compenser les nouvelles écotaxes versées par les entreprises ? Puisque la consommation de ressources et d'énergie varie largement d'une entreprise à l'autre, est-ce que l'Etat devra établir un barème spécifiant la réduction des taxes (salariales et/ou autres) selon le type de l'entreprise, ou tout au moins selon le secteur économique concerné (production primaire, transformation, secteur tertiaire) ?

Cette question sur le mode de redistribution des écotaxes est complexe, reconnaît Jacques Weber. « *C'est pourquoi j'ai proposé à l'Union Européenne depuis plusieurs années, et au Grenelle de l'Environnement en novembre dernier, de créer un groupe international d'économistes qui serait chargé de plancher sur les conditions et les modalités d'un tel basculement fiscal* ». Pionnière en la matière, la Suède a introduit sans attendre des écotaxes substitutives dès 1989 - sur les engrais, les pesticides, le sable, le pétrole, l'énergie, l'enfouissement des déchets, ... – avec un succès certain au plan environnemental. « *La pression fiscale étant déjà très élevée dans ce pays, les dirigeants ont constaté que l'acceptation des écotaxes par le public dépendait de la neutralité fiscale* » souligne l'économiste.

Anne Teyssède, mars 2008

« *Je suis plus que d'accord avec la nécessité d'une réforme fiscale verte* » déclare Jean-Charles Hourcade, économiste au CIRED (Centre International de Recherches sur l'Environnement et le Développement) et expert du GIEC (Groupe International d'Experts sur le changement Climatique), qui a beaucoup publié depuis dix ans sur la question des écotaxes. « *Mais il est très difficile de se faire entendre. Le gouvernement a toujours peur de la réaction des routiers, chauffeurs de taxi ou pêcheurs face à l'augmentation du prix du pétrole [mais ces professions pourraient accueillir plus favorablement une proposition d'allègement des charges salariales], et les medias ne passent que des experts autoproclamés, incompetents sur ces questions* » regrette le chercheur.

Anne Teyssède